Les élections contestées

DEVANT LE CONSEIL DE PRÉFECTURE

Dans sa séance de mardi après-midi, le Conseil de Préfecture a entendu les protestataires ou leurs avocats contre les élections municipales de Gravelines, La Gorgue, Beaufort, Rumegies, Bachy, Asserent, Basuel, Aniche, Avesnes-le-Sec.

L'audience était présidée par M. Grand, vice-président du Conseil de Préfecture, ayant pour assesseurs MM. Ricard et Regnier.

M. Allain, secrétaire-général, occupait le siège du ministère public, M. Guerlay, celui de greffier.

Toutes les affaires ont été mises en délibéré.

—o—

D'autre part le Conseil de Préfecture a rendu les arrêtés suivants :

Esquerchin. — M. Alfred Chauvin est proclamé élu au 1er tour. Il est inscrit sur le tableau des conseillers municipaux au 7e rang.

Rieulay. — Les résultats des élections du 5 mai sont rectifiés en retranchant le vote illégal d'un électeur non inscrit sur la liste électorale, du nombre des suffrages exprimés et du chiffre des voix obtenues par les candidats proclamés. Cette opération ne modifie pas le nombre des conseillers élus au 1er tour de scrutin.

Le Conseil constate que le fait qu'un électeur a voté sans être inscrit sur la liste, constitue une irrégularité grave.

Il s'agit d'un ancien électeur de Rieulay, dont la radiation avait été envoyée à Douai, où il a son domicile, et qui s'est présenté au bureau muni d'un certificat constatant sa non inscription sur les listes de Douai.

Etrœungt. — MM. Contesse Olivier et Oscar Godin étant beaux-frères, l'élection de M. Godin est annulée.

Le Conseil rejette la protestation de MM. Lonne, Maréchal et consorts, exposant qu'un électeur a voté aux lieu et place de son père, considérant que le fait allégué n'est appuyé d'aucune preuve et que de plus les signatures n'ont pas un caractère d'authenticité suffisant, n'étant pas légalisées.

Wavrechain-sous-Faulx. — La protestation de MM. Baudin Henri et Piton Henri est rejetée, le fait allégué étant sans importance eu égard au chiffre de la majorité. (Vote d'un sieur Emile Gros n'ayant pas l'âge fixé par la loi).

Wattrelos. — M. Briffaut a protesté parce que le chiffre de bulletins trouvés dans l'urne au 1er tour (1re section), ne concorde pas avec le chiffre d'émargement.

Protestation rejetée, les opérations ayant été régulières et l'erreur de comptage étant sans importance eu égard à la majorité.

Marquette. — Protestation sans preuves de M. Denhaerynck Victor et protestation de M. Van de Weghe rejetées comme étant sans importance.

Thumeries. — Protestation contre l'élection de M. Hérent, candidat au second tour, qui aurait présidé le bureau. Le fait n'est pas démontré et de plus n'aurait pu vicier le résultat. La protestation, d'ailleurs anonyme, est rejetée.

La Croix. — Protestation de M. Omer Bélille, des conseillers élus étant secourus par le Bureau de Bienfaisance (Assistance médicale gratuite). Protestation rejetée, n'étant pas prouvé que les conseillers élus sont dispensés par une délibération du Conseil municipal, de subvenir aux charges communales ou qu'ils sont inscrits sur la liste des indigents.

Houthorque. — Protestation contre l'élection de M. Castellyn (bulletins douteux, faits de corruption) et protestation anonyme contre l'élection de M. Jules Vanneste (inéligibilité, n'étant pas contribuable) rejetées.

Saint-Hilaire-lez-Cambrai. — MM. Méresse-Starécaille J. B. et Mériaux Albéric sont beaux-frères. Elections de MM. Dépoumier, Ledieu, Méresse, Millet, Thiellez contestée pour faits de corruption.

L'élection de M. Albéric Mériaux, bien que vieille depuis 25 ans, est annulée.

Il est donné acte de son désistement au protestataire contre l'élection des autres conseillers.

Ebblinghem. — Protestations au sujet de la validité de bulletins.

Sont déclarés élus : MM. Bamme Henri, 124 voix ; Decouvelaere Jérémie, 124 ; de Mariol Edouard, 123 ; Wavrant Louis, 118 ; Laserne Paul, 116 ; Caseyne Louis, 114 ; Dournel, Lm, 113 ; Desbuyser Victor, 110 ; Foort Charles, 109; Dassonneville Ferdinand, 109 ; Fernagut Ch., 96 ; Dubruille Léon 94 voix.

Terdeghem. — Protestation contre l'élection de M. Louis Dequidt, comme maire. Election annulée à cause d'erreur de calcul de la majorité absolue.

Saint-Venant-la-Vallée. — Protestation de M. Dassonville Charles rejetée. (Refus de prendre le bulletin d'un sieur Drusenes non inscrit sur la liste électorale.)

Saint-Hilaire-sur-Helpe. — MM. Liévin-Wallerand et Delcroix-Wallerand n'étant pas beaux frères au sens de la loi, la protestation est rejetée

Robersart. — Protestation contre l'élection de M. Maitresse Edmond comme adjoint est rejetée.

La Bontinette. — La protestation contre l'élection d'un oncle et de son neveu émanant de M. Chambrez Constant est rejetée.

Lille. — Protestation de M. Bennezon rejetée. Demandait l'annulation d'un bulletin portant le mot félicitations.

Saint-Momelin. — Le procès-verbal des élections du 5 mai est régulier.

Templeuve (1er tour). — La majorité absolue étant de 421 voix, M. Wartel Emile est proclamé élu conseiller municipal et classé au 17e rang.

Reux. — Protestation rejetée (faits de corruption).

Romeries. — Protestation rejetée (faits de corruption.)

Raucourt. — La protestation contre l'élection de MM. Huvelle-Lonjeard et Caudrelier Gustave est rejetée.

Sommaing (2e tour). — Protestation rejetée.

Wallers-Vésenaing. — Protestation rejetée.

Wargnies-le-Grand. — Affaire rayée du rôle.

—o—

Le Conseil de Préfecture examinera aux dates ci-après les autres protestations relatives aux opérations électorales des 5 et 12 mai et aux élections des municipalités :

Le 11 juin : Beauvois, Beuvrages, Caullery-Debéricq, Escaudœuvres, Fenain, Pitgam, Quaëdypre, Wormhout.

Le 14 juin : Condé-sur-l'Escaut, Escaudain, Ghyvelde, Hornaing, Inchy, Jenlain, Lallaing, Larouillies, Lauwin-Planques.

Le 18 juin : Leverde, Looberghe, Loon-Plage, Malincourt, Malo-les-Bains, Maretz, Nomain, Péronne, Ronco.

Le 21 juin : Hazebrouck, Lambersart, Mœuvres, Montigny, Mouchin, Ostricourt, Phalempin, Villers-Guislain, Willies.

Le 25 juin : Bachant, Bexpoëde, Ronchin, Roubaix, Sailly, Lys-lez-Lannoy, Sars-Poteries, Selvigny, Sin-le-Noble, Thun-Saint-Amand.

Le 28 juin : Fournes-en-Weppes, Merville, Saint-Aybert, Saint-Benin, St-Saulve, Spycker, Tourcoing, Valenciennes, Verchain-Maugré, Wavrin.

LE FESTIVAL FÉDÉRAL

à LILLE, 16 juin 1912

LE CONGRÈS. — 474 SOCIÉTÉS AU FESTIVAL, PRÈS DE 24.000 MUSICIENS. — LE CORTÈGE. — LA TRIBUNE OFFICIELLE. — LES CYCLES. — LE PROGRAMME. — L'ENTHOUSIASME. — LES TRAINS FÉDÉRAUX.

Le Concours

Le dimanche 16 juin s'ouvrira à 9 heures du matin au théâtre municipal, le Congrès annuel de la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais. Comme toujours des projets sérieux seront discutés et notamment celui tendant à créer l'œuvre du « Bébé du Musicien » qui accordera à la naissance du 5e enfant un secours de 20 fr., 30 fr. au 6e et de 50 fr. au 7e. Disons qu'on proposera que le président soit parrain au 7e lorsque celui-ci sera un garçon.

Une tombola dite de présence aura lieu à l'issue du congrès comprenant comme lots : un cornet à pistons et une clarinette offerts par M. le député Couesnon ; un bugle et une basse, dons de M. Gras, de Lille ; et un objet artistique. Les sociétaires présents au congrès participeront tous à cette tombola.

C'est à 11 heures 1/2 que viendra au Congrès le représentant du gouvernement pour remettre solennellement les récompenses aux vieux musiciens.

Le Festival

474 sociétés sont inscrites au festival ; c'est un nombre qui n'a jamais été atteint, ce qui fait honneur à la ville de Lille et à la Fédération.

Le Cortège

Près de 24.000 musiciens défileront. Le rassemblement s'effectuera boulevard des Ecoles. Le cortège passera Grand'Place où se trouvera la tribune officielle et ira se disloquer place de la République.

Les Cycles

Les sociétés de divisions supérieure et d'excellence se feront entendre dans des cycles qui présenteront un intérêt artistique. Les Orphéons au Kursaal, les Harmonies à l'Hippodrome et les Fanfares au Théâtre. En outre les sociétés se feront entendre sur 43 emplacements qu'indiquera le programme actuellement à l'impression.

Le Programme

Le programme ne tardera pas à être adressé aux sociétés qui en seront sûrement en possession dimanche prochain.

L'Enthousiasme

Dans Lille, c'est un véritable enthousiasme, tous parlent de cette grande manifestation orphéonique et tous veulent que les nombreux étrangers qui viendront dans la capitale des Flandres en emportent un excellent souvenir.

Les Trains Fédéraux

55 trains fédéraux seront mis en marche. Ils ne prendront que les musiciens et membres honoraires tant à l'aller qu'au retour et cela pour éviter l'encombrement qui se produirait en raison de l'affluence de voyageurs qui suivront les fêtes.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 3 juin

Présidence de M. GODART, vice-président.

L'EFFONDREMENT D'UNE MAISON A MARCQ-EN-BARŒUL

Le tribunal a rendu son jugement avant faire droit dans cette affaire, où M. Dhondain, propriétaire de la maison effondrée le 29 avril 1911, mettait en cause l'entrepreneur général, M. Lefebvre, et celui-ci M. Picavet, sous-entrepreneur.

On sait que celui-ci a été acquitté en correctionnelle et que M. Lefebvre a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu.

M. Dhondain réclamait à l'entrepreneur général le déblaiement du terrain et 3.000 francs de dommages-intérêts. Attaqué par l'entrepreneur général, M. Picavet répondait qu'ayant été acquitté, il ne pouvait plus être inquiété.

Dans sa décision, le tribunal distingue la responsabilité pénale de la responsabilité civile, disant que si au criminel aucune faute de nature à être punie n'a été relevée, il n'en résulte pas moins une responsabilité civile.

En conséquence, le tribunal nomme, pour établir la responsabilité des parties, M. Grimpret, dont le rapport a été la base de la poursuite ; M. Barbotin, dont la déposition a innocenté le sous-entrepreneur, et, pour les départager, M. Cordonnier, architecte à Lille, afin que, serment préalablement prêté, ils déposent un rapport dont dépendra la solution à intervenir.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Monsieur Jules PAJOT

Ancien Négociant en Epiceries

décédé à **Lille**, le 3 juin 1912, dans sa 64e année, muni des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi** et **Service solennels** qui auront lieu le **jeudi 6** dudit mois, à dix heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Jacquemars-Giélée, 31, à 10 heures 1/4.

Les Dames sont priées d'y assister. 6634

MARCHÉS

COURS DU MARCHÉ RÉGLEMENTÉ DE LA RÉGION DU NORD

Lille, le 4 juin 1912.

Avoine jaune. — Courant 23,35; prochain, 23,40; juillet-août 23,45: 4 derniers 19,15. Tendance calme.

Avoine blanche. — Courant 23,50; prochain, 23,55; juillet-août 23,60; 4 derniers 19,30. Tendance calme.

Blé roux bigarré. — Courant 30,75; prochain 29,50; juillet-août 27,60; 4 derniers 25,50. Tendance ferme.

Blé blanc. — Courant 30,95; prochain 29,75; juillet-août 27,90; 4 derniers 25,75. Tendance ferme.

LILLE, 4 juin.

Buers. — Roux 88e, 38,50. — Cuite 1er jet, »,»». — Pain n° 1, 83,50. — Cassé boîte 5 Kil., 84,50.

3/6 fin disponible, 66,50.

ARMENTIÈRES, 3 juin.

Farine, 38 fr. le quintal. — Blé, 24 fr. l'hect. — Seigle, 23,50 le quintal. — Orge, 22 fr. id. — Maïs, 23 fr. id. — Avoine, 23,50 id. — Pois, 42 fr. l'hectolitre. — Haricots, 60 fr. id. — Fèves, 23 fr. id.

BAILLEUL, 4 juin.

Blé, 22 fr. l'hectolitre. — Haricots, 45 à 55 id. — Avoine, 24 fr. les 100 kilos. — Foins, 7 à 9 id. — Pailles, 4 à 5 id.

BERGUES, 3 juin.

Blé blanc, 23,20 l'hectolitre ; id. roux, 23,20. — Haricots nouveaux, 43,66 l'hectolitre. — Fromage vieux, q. m., 98 fr.

Cours des Bestiaux. — Bœufs et vaches, 1,»» à 1,05. — Porcs gras, 1,35 à 1,40. — Vaux gras (jeudi 30 mai), 1,20 à 1,40.

Cours des fourrages. — Foin de trèfle, 1re qual., 100 fr. ; 2e q., 65 les 1000 kilos. — Botte coupe, 85 fr. — Paille de blé, 52 fr. ; id. d'avoine, 42 fr. ; id. de seigle, 35 fr.

PARIS, 3 juin.

Sucres raffinés. — La consommation est toujours peu empressée aux achats : les cours s'inscrivent en baisse de 50 centimes.

A Paris, on côte en disponible les 100 kilos, par wagon complet (5.000 kilos au moins), et suivant marques aux usines, non compris la taxe de raffinage de 2 francs :

En caisses de 5 kilos rangés, 82 à 82,50. — En cartons de 1 kilo rangé, 83,50 à 84,»». — En caisses de 50 à 60 kilos rangés, 82,50 à 83. — En caisses de 25 à 30 kilos rangés, 83 à 83,50. — En caisses de 10 kilos rangés, 83,50 à 84. — Raffinés en poudre s. d., 79,50 à 80.

Cours pour l'exportation franco sur wagon ou sur bateau les 100 kilos, à Paris, droits déduits : cubes, 54 ; pains, 52.

Produits accessoires. — On cote en disponible, les 100 kilos, suivant marques, non compris la taxe de raffinage de 2 francs :

Gros déchets, en sacs, 77 à 78. — Morceaux irréguliers, 77 à 78. — Petits déchets, 77,50 à 78. — Sucre en poudre, 76,50 à 77. — Semonle (selon finesse), 79 à 79,50. — Glaces, 79 à 80. — Sucres cristallisés extra acquit, 72,75 à 73,25. — Sucres cristallisés en poudre, 73,75 à 74,25.

COURTRAI, 3 juin.

Froment blanc, 23,25 l'hectolitre ; id. roux, 22,25. — Seigle, 19,25. — Avoine ,24,50. — Huile de colza, 73 fr. les 100 kilos ; id. de lin, 97 fr. — Tourteaux de colza, 13,50 les 100 kilos ; id. de lin, 22,50 id. — Cossettes de chicorée, 23,50.

HOUBLONS

ANVERS, 3 juin.

Les 50 kilos fob wagon Anvers Alost disponible, 220 ; nouvelle récolte 150 à 153,50. Tendance calme.

PETROLES

ANVERS, 3 juin.

Raffiné américain, les 100 kilos : disponible 23,50 ; juin 23,75 ; juillet-août 24,»». Tendance ferme.

COURS DES METAUX

LONDRES, 4 juin.

	C. préc.	C. jour
Cuivre comptant	76 7/8	77 7/16
Cuivre 3 mois	77 3/8	77 15/16
Etain comptant	213 »/»	204 »/»
Etain 3 mois	207 1/4	197 1/2
Plomb comptant	16 3/4	16 7/8
Zinc	26 »/»	26 »/»
Fontes à Glasgow cpt	54 5	54 »»

LE "PULSOCONN" DU Dr MACAURA

Une avalanche d'attestations arrive de toutes parts

Les démonstrations gratuites continuent à être données

Comme cela est normal, le Dr Macaura est assailli par des centaines de lettres émanant de personnes exprimant leur reconnaissance et leurs remerciements pour le bien qu'elles ont éprouvé à la suite de l'emploi de son merveilleux Pulsoconn.

Si vous aviez été estropié durant des années et si vous vous apercevez qu'après quelques jours ou quelques semaines d'emploi du Pulsoconn vous pouvez marcher, ne penseriez-vous pas aussitôt à remercier l'auteur de votre délivrance ? Evidemment, vous le feriez.

Supposez que la joie et l'orgueil de votre vie, votre fils ou votre fille, soit frappé de paralysie, pauvre enfant destiné, comme on le devine, à une vie de souffrance et d'incapacité, n'estimeriez-vous pas comme un devoir s'il était rendu à la santé, si ses petits membres mertes étaient rendus à la vie, au libre mouvement, d'en rendre hommage à son sauveur, au vôtre ? Naturellement, vous le feriez. Vous éprouveriez le besoin de bénir et de vous jeter aux genoux de celui ou de celle qui aurait accompli un tel fait.

Guérisons quotidiennes

Eh bien ! On peut voir des cas identiques chaque jour, à l'Institut du Dr Macaura, à Lille, au 193 du Boulevard de la Liberté. L'ouïe est rendue aux sourds, la vie et l'énergie sont rendues à de pauvres petits enfants paralysés, les dos courbés des vieux rhumatisants sont redressés et leurs souffrances dissipées, leurs membres raidis et tordus rendus à nouveau souples et libres. Les neurasthéniques les plus accentués se voient délivrés du pessimisme qui rendait leur existence intolérable, leurs souffrances sont dissipées et la vie leur est rendue à nouveau aussi légère et aussi joyeuse qu'aux meilleurs jours de leur enfance.

Telle est l'œuvre du Pulsoconn et des résultats aussi merveilleux ne sont-ils pas dignes de tous éloges ?

Le Dr Macaura a probablement accompli davantage dans sa vie, pour l'allègement des souffrances humaines qu'aucun autre homme dont l'histoire ait fait mention.

Un jour viendra où on le reconnaîtra et espérons qu'il ne sera pas trop tard pour payer notre tribut d'admiration à cet homme de génie.

Témoignages venant de toutes parts

Regardons maintenant quelques-unes des lettres qui, nous avons eu la bonne fortune de le constater, s'accumulent chaque jour sur le bureau du Dr Macaura.

Il boitait depuis 20 ans Il est maintenant guéri

M. DANJOU FAGLAIN, Cartignies (Nord) : L'effet et le bien-être produits par votre Pulsoconn sont vraiment surprenants : je souffrais depuis 20 ans et maintenant je puis marcher sans boiter ; une de mes tantes à laquelle j'ai fait plusieurs séances, a pu, à la troisième, mettre ses mains sur sa tête, et elle les bougeait à peine avant ; ma femme, qui souffrait de douleurs d'estomac, se trouve beaucoup mieux depuis qu'elle suit votre traitement ».

Nous reproduisons cette lettre pour donner une idée du puissant pouvoir bienfaisant du Pulsoconn. Dans le cas que nous citons, trois personnes ont été guéries avec un même appareil.

L'expérience d'un docteur

Lorsqu'un docteur fait une déclaration favorable à une chose qui semble de prime abord de nature à lui être contraire, on est fondé à conclure que ce « quelque chose » présente vraiment des propriétés bien remarquables et a un réel mérite. Or, voici une lettre émanant d'un docteur bien connu qui a employé le Pulsoconn du Dr Macaura dans sa propre clientèle ainsi, d'ailleurs, que des milliers d'autres le font dans le monde entier.

En France, divers médecins s'en servent avec succès pour eux, pour leur famille, pour leurs amis et pour leurs clients. La lettre du Docteur Huriez en dit plus dans sa brièveté que de longs chapitres :

Docteur F. HURIEZ, Place Gambetta, Ferrière-la-Grande (Nord) : « J'ai été très satisfait du Pulsoconn que vous m'avez fourni il y a deux mois environ pour une de mes clientes. Souffrant fréquemment de rhumatisme, je désirerais que vous m'en expédiez un autre pour moi-même ».

Il entend après la troisième application

Le Pulsoconn est remarquable dans certains cas de surdité. La lettre que nous reproduisons ici a été écrite par M. Couchaud, 78, Cours d'Herbouville, à Lyon. Elle donne quelque idée de la rapidité des résultats qui suivent l'emploi du Pulsoconn.

« Je suis très heureux et satisfait de l'excellent résultat que je viens d'obtenir des les premières applications du Pulsoconn. Je l'ai appliqué à une jeune dame atteinte de surdité depuis 10 ans et à la troisième séance, un des tympans vient de se déboucher ; elle est enchantée de ce résultat ».

Telle est l'opinion de tous ceux qui ont employé le Pulsoconn. Toutes ces lettres comme leur contenu l'indique, ont été écrites spontanément, ce sont des cris du cœur montrant la plus profonde reconnaissance pour le merveilleux appareil du Docteur.

La guérison pour vous

Ce qui est le plus remarquable dans le Pulsoconn est que ce qu'il a fait pour d'autres il peut le faire pour vous. Ce n'est pas comme les médicaments qui ont des effets différents suivant les tempéraments des individus. Le Pulsoconn apporte toujours les mêmes résultats parce qu'il agit naturellement suivant les lois de Dame Nature, notre mère à tous. Nous conseillons à tous les malades d'aller de suite à l'Institut du Dr Macaura, au 193, Boulevard de la Liberté.

Allez-y et demandez

Une démonstration gratuite

du merveilleux Pulsoconn. Essayez-le, éprouvez la poussée d'un sang nouveau dans vos veines. Expérimentez son merveilleux pouvoir curatif. Vous apprendrez pourquoi il guérit. Si vous ne pouvez venir à l'Institut, alors écrivez pour demander le

Merveilleux livre du docteur

qui vous dira tout ce que vous pouvez désirer savoir sur le Pulsoconn. Il vous expliquera pourquoi il guérit, vous apprendra à l'employer et vous donnera tous les détails nécessaires sur le merveilleux appareil. Comme la démonstration il est absolument gratuit. Toutefois venez, si vous le pouvez, mais si vous ne le pouvez pas, écrivez pour recevoir ce remarquable livre gratuit. 0168

ASTHME.

Asthmatiques, songez à votre mal et dites-vous bien qu'en ne le soignant pas, vous devez vous attendre à de redoutables complications.

Mme Lalitte (suivant portrait)

Vous avez des crises fréquentes, votre vie est un long martyre, une angoisse perpétuelle, et il en sera ainsi tant que vous n'emploierez pas le *Sirop de l'Abbaye "Akker"*, Couvent Santa Paulo, le remède souverain de l'Asthme Toux Bronchite et des maladies pulmonaires.

Ecoutez ce que dit Mme Lalitte, 11 rue de Neuilly, à Rosny s/Bois (Seine): „J'ai souffert d'un asthme douloureux pendant 10 années. J'avais des oppressions, des suffocations accompagnées de quintes de toux qui me faisaient abominablement souffrir. Ma poitrine, chargée de glaires, sifflait constamment, je ne dormais plus et j'avais des palpitations de cœur. J'étais dans ce triste état, qu'aucun traitement n'avait pu modifier quand je pris du

Sirop de l'Abbaye "Akker"

En quelques semaines, ce remède extraordinaire m'a complètement guéri".

Toutes Pharmacies. Flacons: 230 gr., 2 fr. 50; — 550 gr., 4 fr; — 1000 gr., 7 fr; — Dépôt Général: L. Danjou, Place, Lille, (Nord).

0175-

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

(BANQUE) 40, r. de la Gare ROUBAIX
1, pl. de l'Hôtel-de-Ville TOURCOING

Ordre de Bourse. — Opérations sur titres. — Paiement de coupons.—Service de coffre-forts. 0277

LO MEILLEUR CAFÉ *est le CAFE FIN* **WATERLOT-LAMBELIN**
de la Maison
Au Café Fin, 53, rue Nationale, 53, LILLE
René CARTON, successeur 073

TRAITEMENT SPECIAL des affections de l'ESTOMAC et des INTESTINS MALADIES NERVEUSES, etc.
CURES de Repos et de Convalescence.
INSTITUT HYDROTHERAPIQUE ET DIETETIQUE, sous la Direction du **Docteur VOET, Bonsecours (Belgique).**

0283

POUR VOUS DESALTERER

immédiatement et agréablement

PRENEZ DU

BANYULS-TRILLES A L'EAU

avec un peu de Sirop de Citron
C'EST L'APERITIF D'ETE PAR EXCELLENCE

DEMANDER

UN TRILLES A L'EAU

et exiger l'étiquette BANYULS-TRILLES sur la bouteille 0232

Imp. *Croix du Nord*, 15, rue d'Angleterre, LILLE
Le gérant : Ch. VERIN.

BOURSE DE LILLE

DU 4 JUIN 1912

CHARBONNAGES

	C. jour	C. préc.	Offre	Demande
Albi	395 —	385 —	400 —	390 —
Albi (fond).	297 —	294 —	304 —	292 —
Aniche	2875 —	2860 —	2885 —	2868 —
Anzin	8746 —	8750 —	8765 —	8780 —
Bully-Gren	5960 —	5960 —	5970 —	5951 —
— 1/50e	121 —	121 —	122 —	120 —
Blanzy	— —	630 —	— —	— —
Bruay ent.	1510 —	1511 —	1516 —	1205 —
Bruay 10e	152 75	153 —	153 —	151 50
Carvin ent.	4790 —	4570 —	— —	— —
Carvin 5e	960 —	960 —	968 —	954 —
La Clarence	418 —	420 —	422 —	415 —
Courrières	4749 —	4750 —	4758 —	4742 —
Crespin t. v.	92 —	95 —	95 —	90 —
Douchy	1010 —	1010 —	1015 —	1005 —
Douvres 100e	459 —	462 —	462 50	456 50
Drocourt	7210 —	7280 —	— —	— —
— 10e	721 —	721 —	726 —	717 —
Escarpelle	— —	815 —	— —	— —
Ferfay	415 —	420 —	420 —	412 —
Flines-Rach.	89 75	89 —	90 —	89 —
Lens ent p.	1580 —	1590 —	1587 —	1575 —
Lens 10e	159 75	160 50	160 50	159 50
Liévin	— —	4740 —	4750 —	4730 —
Liévin 30e	156 —	156 75	157 —	155 50
Lign.-l-Aire	490 —	490 —	495 —	485 —
Marles 30 %	3363 —	3395 —	3379 —	3355 —
Marles 70 %	5085 —	5085 —	5095 —	5075 —
Marles 20e	256 50	257 —	258 —	255 50
Meurchin 5e	2474 —	2489 —	2482 —	2468 —
Nord d'Alais	100 —	95 —	104 —	97 —
Ostricourt	2995 —	3000 —	3000 —	2985 —
Thivencelles	1775 —	1785 —	1788 —	1770 —
Vend.-l-Béth.	104 —	104 —	— —	— —
Vicoigne	1785 —	1793 —	1793 —	1780 —
Vicoigne 10e	181 —	181 —	181 25	180 —

BANQUES (Actions)

	C. jour	C. préc.
Crédit du Nord	798 —	796 —
Verley-Decroix	— —	1357 —
Devilder et Cie	— —	585 —

VALEURS DIVERSES

Gaz de Wazemmes	— —	749 —
Rousseau	— —	460 —
St-Sauvr-Arras (15 janv. 12)	— —	840 —
Biache-S-Vaast (15 juill. 11)	— —	3850 —
Margarine-Béth. (oct. 11)	179 50	180 —
Denain-Anzin (1er oct. 11)	— —	2699 —
Fives-Lille	— —	1060 —
La Lucette	450 —	446 —
Senelle-Maub. (30 juin 11).	— —	1375 —
Lille et Bonnières, p.	— —	610 —
Etablissem. St-Amand	— —	800 —
Tramways Electr. de Lille	— —	689 —
Chantiers de France	685 —	680 —
Etablissements Wibaux	— —	150 —
Laiteries Nord de la France	245 —	246 —
Delespaul-Havez	— —	112 —

OBLIGATIONS. — Crédit Foncier Nord Argentine, 492,50. — Dourges 1907, 475. — Drocourt 1905, 467. — Escarpelle 1904, 459,50. — Marles 1906, 480. — Ostricourt 1905, 472.

Coupons détachés

10 mai. — **Payables le 20 juin. — Aniche**, net, 30 fr.

15 mai. — Béthune Bully-Grenay (part.), coup. n° 96, brut 85; net nom., 81,60; port., 74,75. — Id. (50e de part), c. n° 96, brut 1,70; net nom., 1,63; port., 1,49. — Vicoigne et Nœux (action), c. n° 11, brut, 28,75; net nom., 27,60; port., 25,50. — Id. (10e), c. n° 11, brut, 2,875; net port., 2,55. — Usines des Quatre Fils-Aymon, c. n° 1, brut et net, 3. — Nord (incendie), brut, 200; net, 198. — Ciments d'Obrégny-Ste-Benoîte (action), c. n° 2, brut, 35; net nom., 33,60; port., 33,225. — Id. (part de fond.), c. n° 1, brut, 18,35; net, 17,616. — La Lucette (Société nouvelle des mines de), c. n° 6, brut, 22,50; net nom., 21,60; port., 19,25.

1er juin. — La Desvroise, coup. n° 10, brut, 27,50; net nom., 26,10; port., 25,182. — Brasserie Moderne de Carvin-Epinoy (action), c. n° 4, brut, 20; net nom., 19,80; port., 17,99. — Id. (1re), c. n° 4, brut, 4; net nom., 3,84; port., 3,59.

Coupons annoncés

15 juin. — Chemins de fer Economiques du Nord, coup. n° 6, brut, 8,50; net nom., 8,16; port., 7,84.

Petite Bourse du 4 au comptant

VALEURS	Préc.	Clôt.	VALEURS	Préc.	Clôt.
3%	93 —	93 20	Ville de Paris		
Indo-Ch. 1/2	403 50	404 50	1855 1/2	336 25	337 50
Indo-Ch. 3 1/2	410 25	410 75	1886 1/2	336 25	336 —
Chinois 6 0/0	— —	— —	Chinois 6 0/0	— —	— —
Russes 4 1/2	96 —	96 —	Russes 4 1/2	— —	— —
Rom. 30/0 1913	79 30	80 —	Cons. 1879	159 —	155 —
Banque de P.	2250 —	2250 —	— 1883	500 —	500 —
Crédit Foncier	645 —	644 —	— 1886	383 —	383 —
Cr. Lyonnais	1230 —	1247 —	— 1888	645 —	640 —
Banq. de Paris	1535 —	1535 —	— 1889	1430 —	1430 —
Rand Mines	616 —	616 —	Foncier 0/0	100 —	100 —
Rio	93 —	93 —	— 1883	103 —	103 —
Midi	1100 —	1095 —	— 1895	135 —	135 —
Nord	1035 —	1035 —	— 1898	340 —	340 —
Orléans	1300 —	1300 —	Obligations		
Ouest	910 —	917 —	Nord 3 0/0	422 25	423 —
P. L. M.	1250 —	1248 —	Nord 3 0/0	237 —	237 —
Ville de Paris			Ouest 3 0/0	317 —	315 50
Lobi 4 0/0	534 —	534 25	Ouest 4 0/0	414 50	413 50
1877 3 0/0	401 75	402 50	P. L. M. 3 0/0	315 —	311 —
1875 4 0/0	522 —	522 —	P. L. M. 3 0/0	413 50	414 50

BOURSE DE LONDRES

Du 4 juin 1912	Préc. clôt.	Ouvert.
Consolidés	77 1/4	77 3/4
Extérieure	93 »/»	93 »/»
Turc Unifié	89 1/2	89 1/2
Banque Ottomane	17 1/2	17 1/2
Rio Tinto	79 5/8	79 15/16
Consolidés Gold	4 1/8	4 5/32
East Rand	3 1/8	3 1/8
Rand Mines	6 1/2	6 1/2
Chartered	28/3 »/»	28/» »/»
Rob. Gold	4 3/4	4 3/4
Change sur Paris	25.46 1/4	25.46 1/4
Escompte Banque	2 13/16	2 15/16
Prêt à court terme	2 1/2	2 1/2

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE

Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE

TÉLÉPHONE 11-26 051

— 30 —

Le Crépuscule sur le donjon

Histoire véridique d'une famille de gentilshommes de province sous l'Ancien Régime

— Voilà donc à quels procédés on rabaisse pour compromettre un gentilhomme, s'écria M. de Bordes : des accusations de brigands, des espionnages de laquais ! J'en rougis pour la justice.

— Il n'y a qu'une chose, Monsieur, dont puisse rougir la justice, c'est de condamner un innocent et de laisser échapper un coupable. Au surplus, comment pouvez-vous expliquer la somme énorme de deux cents pistoles trouvée en la possession de mendiants de grand chemin ?

— Ceci n'est pas mon affaire, Monsieur. Elle peut provenir de nombreux méfaits... Sans compter qu'elle a peut-être été volée à M. de Fontenilles, et cela expliquerait son assassinat.

— En effet, Monsieur, notre enquête a porté d'abord sur ce point.

Or, MM. de Tayrac, très riches en terres, avaient fort peu de numéraire disponible : tel est le communiqué de leur notaire, maître Singou.

De plus, le matin même de sa mort, M. de Fontenilles, au moment de son départ de Tayrac, envoya son valet chercher dans sa chambre sa bourse qui ne contenait que deux pistoles, et on a retrouvé sur lui cette bourse intacte après son assassinat.

— Il aurait pu rapporter d'Agen les deux cents pistoles...

— Aucun parent ou ami, aucun homme d'affaires n'a reçu de lui semblable demande. En outre, il est avéré que ce jour-là M. de Fontenilles n'est pas arrivé jusqu'à Agen.

Enfin, par contre, le sieur Picard, changeur, a déposé que vers 11 heures du matin, il avait remis à vous-même, contre une action de la banque du Mississipi, une somme de deux cents pistoles en or, toutes neuves, de la même effigie et du même millésime que celles retrouvées dans la ceinture du bohémien.

M. de Plassac pâlit : décidément, tout se retournait contre lui.

— Il y a, Monsieur, dit-il avec trouble, dans cette affaire, un concours malheureux de circonstances que le hasard semble avoir amoncelées contre moi. Mais je proteste encore de mon innocence, et je réclame le droit de faire la lumière.

— On vous en donnera tout le temps. Je vous prie de rester à Toulouse à ma disposition, et je vous laisse en liberté sur parole. Allez, Monsieur.

Et, laissant partir M. de Plassac consterné, le juge fit reconduire les gitanos dans leur prison.

XXI

LE JUGEMENT DES ASSASSINS

Toute la durée de l'instruction fut pour Enguerrand de Plassac une véritable torture. Avec chaque jour revenait un nouveau cortège d'angoisses et d'humiliations. Son orgueil était mortellement atteint de traîner dans la promiscuité des interrogatoires, sous l'œil malveillant du juge, de voir autour de lui la suspicion des regards et le vide de plus en plus profond. L'opinion publique lui était manifestement défavorable.

Les exemples avaient abondé, depuis plus d'un siècle, de querelles dénouées par des duels tragiques qui ressemblaient d'assez près à des assassinats. Mais, c'étaient, en somme, des violences avouées au grand jour, des sortes de « vendettas », restes des guerres de religion ou des conflits de l'époque féodale. Jamais on n'avait vu un gentilhomme faisant accomplir ses basses œuvres par des malandrins g